

Père le Pape Pie X, en date du 26 janvier 1911, désormais les indulgences de la Portioncule bénédictine pourront être gagnées depuis l'heure de midi du 1^{er} novembre jusqu'à l'heure de minuit qui termine la journée du 2 novembre.

A partir de cette année par conséquent, ce sera pendant trente-six heures pleines que les fidèles qui portent dévotement sur eux la médaille jubilaire de saint Benoît, et qui observeront les conditions requises, pourront gagner autant d'indulgences plénières qu'ils feront de visites à n'importe quelle église ou chapelle publique.

Les conditions sont les suivantes :

1^o Etre en état de grâce.

2^o Communier, soit le jour de la Toussaint, soit le jour des Morts, après s'être confessé la veille ou le jour même. (Les personnes qui ont l'habitude de se confesser tous les huit ou quinze jours n'ont pas besoin de faire une confession particulière pour la circonstance.)

3^o A chaque visite, prier aux intentions du Souverain Pontife, en récitant, par exemple, cinq *Pater* et cinq *Ave*.

Les indulgences de la Portioncule bénédictine, nous l'avons dit bien souvent, sont applicables aux âmes du Purgatoire, et ont été accordées tout particulièrement en leur faveur.

Ayons à cœur d'en gagner le plus grand nombre possible, et d'en faire profiter nos frères défunts.

(*L'Ange du Purgatoire.*)

N. B. — Nous regrettons de n'avoir pu communiquer à nos lecteurs, en temps utile pour l'automne dernier, la nouvelle contenue dans l'article qui précède — et que nous reproduisons dès maintenant *pour ne pas le perdre*.

S. R.

Ne dites pas . . .

— o —

A. — Ne dites pas : J'y suis allé « en » bicyclette. Dites : J'y suis allé « à » bicyclette, comme vous diriez : à cheval, à pied, etc. On monte « à » bicyclette, mais on va « en » voiture, « en » ballon, etc.

A. — Ne dites pas : J'étais « à » travailler, quand on vint me chercher. Dites : J'étais « en train » de travailler . . .

« Etre à » constitue, en ce sens, une ellipse forcée.